

Intervention du DASEN de l'Isère

La crise sanitaire a montré la nécessité de disposer d'outils numériques stables, partagés, souverains et de former les enseignants, les élèves et les familles à leur utilisation en et hors contexte de crise.

Les 12 TNE relèvent ce défi en proposant un modèle en 4 volets : équipements, ressources numériques éducatives, formations des enseignants et accompagnement à l'e-parentalité. Ils s'adressent à 1,3 millions d'élèves et bénéficient 172 millions d'euros dans le cadre du 4ème Programme d'investissements d'avenir (PIA4), 13 millions pour l'Isère sur 3 ans :

- 8,8 millions d'euros pour co-financer l'achat de matériel, ressources éducatives et l'inclusion numérique avec les CT, ce volet est géré par le Département,
- 4,2 millions d'euros gérés par le rectorat pour les dépenses transversales, la formation des personnels, l'observatoire des pratiques numériques, les initiatives autour de la création numérique et un soutien aux collectivités lauréates de SNEE TNE (co financement)

Au niveau national, le secrétariat général pour l'investissement (SGPI), sous l'autorité du Premier ministre, est chargé de suivre chaque projet TNE dans le cadre du plan France 2030.

6 objectifs

- favoriser le développement de pratiques pédagogiques au service de la réussite de tous ;
- intégrer les technologies numériques les plus efficaces dans le quotidien de la classe;
- utiliser ces outils pour réduire les inégalités de chance;
- développer les compétences professionnelles des professeurs et des formateurs en diversifiant les modalités d'enseignement et de formation et en renforçant leurs compétences numériques ;
- développer une culture numérique permettant un usage responsable du numérique ;
- accompagner les parents au numérique pour l'Education et de développer la co-éducation.

Dans le département de l'Isère, le dispositif TNE associe la Délégation régionale au numérique éducatif de l'académie de Grenoble, l'EAFC, la CAEMI, la DSDEN de l'Isère, le Département, collectivité chef de file, les collectivités territoriales, ainsi que les **trois opérateurs nationaux** :

- **La Banque des Territoires**, structure unique de la Caisse des Dépôts, pour le financement.
- **Réseau Canopé**, opérateur du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, il conçoit et met en œuvre une offre nationale de services et de ressources et est en charge d'une partie de la formation à destination des enseignants.
- **La Trousse à Projets** est chargée du volet parentalité et son association cheffe de file, la petite poussée.

Je laisse la parole à François Morel, directeur territorial AURA de Réseau Canopé.